



L'IQPF et le FPSC harmonisent leurs codes d'éthique

Publié par Anaïs Chabot le 10 juin 2011



Source : IQPF

Le Financial Planners Standard Council (FPSC) et l'Institut québécois de la planification financière (IQPF) ont conclu un nouvel accord lors du congrès de l'organisme québécois, qui avait lieu à La Malbaie, du 8 au 10 juin. C'est la troisième année de suite que les deux organismes signent de telles ententes, qui visent à harmoniser leurs règlements et à permettre plus grande reconnaissance du titre de planificateur financier d'un océan à l'autre.

L'entente de 2011 ne constitue pas un accord formel, a déclaré à Conseiller.ca Cary List, PDG du FPSC, un organisme à but non lucratif qui a pour mandat d'élaborer, de promouvoir et d'assurer la qualité des normes en planification financière dans les autres provinces canadiennes.

Comme les deux organismes travaillaient sur la révision de leurs codes d'éthique respectifs, le FPSC a invité Mme Jocelyne Houle-LeSarge, présidente et directrice-générale de l'IQPF, à participer à son groupe de travail. Les deux organismes ont ainsi adopté neuf principes, qui constituent le fondement de leurs codes d'éthique respectifs. « Nos codes d'éthique sont désormais presque identiques. Certaines dispositions sont différentes, en raison des lois en vigueur au Québec », précise Cary List.

M. List affirme que ce nouvel accord s'inscrit dans la même veine que ceux conclus depuis deux ans. En effet, en 2009, les deux organismes ont signé une entente qui permet aux planificateurs financiers du Québec d'exercer plus facilement ailleurs au pays, et vice-versa. En 2010, l'IQPF est devenu un membre votant du FPSC. « Notre collaboration va se poursuivre et même s'intensifier au cours des prochaines années dans le but d'harmoniser et de simplifier les règles partout au Canada. C'est un signe que plus de choses sont à venir. »

Coalition pour l'établissement de normes professionnelles pour les Pl. fin.

L'IQPF et le FPSC se sont joints à trois autres organismes afin de former la coalition pour l'établissement de normes professionnelles pour les Pl. fin. Les autres organismes sont Advocis, le Canadian Institute of Financial Planners et l'Institute of Advance Financial Planning.

« La coalition a été créée à la suite de discussions entre plusieurs organismes. Il était temps pour les organismes qui viennent en aide aux planificateurs financiers, qui agrément les Pl. fin. et qui établissent les normes de la profession de se réunir et d'adopter les mêmes principes fondamentaux en vue de créer une structure qui offrira à tous les Canadiens la meilleure protection possible », affirme M. List.

Le problème est qu'ailleurs au Canada, plusieurs personnes qui ne sont pas des conseillers financiers titulaires de permis ou agréés s'attribuent tout de même ce titre, ajoute-t-il. Pour la coalition, toutes les personnes qui affirment être des Pl. fin. devraient être contraintes, que ce soit par des règlements ou

par une loi, de satisfaire à certains critères, comme c'est le cas au Québec. « C'est ce sur quoi la coalition travaille en ce moment », ajoute-t-il.
